



PSE Libre de Bruxelles-Capitale Antenne de Bruxelles
Rue de Dinant, 39 - 1000 Bruxelles
Tél: 02/512 45 07 Fax: 02/514 40 57 N° d'entreprise: 0433 409 460
Email: psel.bxl@promotionsante.be

Aux parents,
Aux élèves majeurs,

La Réforme de la médecine scolaire a été votée et est d'application dès septembre 2002.
Le Service de Santé Scolaire devient le Service PSE (Service de Promotion de la Santé à l'École.)

En plus des missions actuelles telles que les bilans de santé, le dépistage et la prophylaxie des maladies transmissibles, le **Service PSE** développera à l'école une approche plus collective et globale de la santé des jeunes, avec des actions ciblées auprès d'eux (comme l'environnement scolaire, l'alimentation, la prévention des accidents, l'éducation sexuelle et affective...), en concertation avec le Conseil de participation et le Centre PMS.

Les examens médicaux seront désormais organisés comme suit :

- **dans l'enseignement secondaire général et technique de transition :**
 - **2^{ème} année et 2^{ème} différenciée**
 - **4^{ème} année**

- **dans l'enseignement secondaire professionnel et technique de qualification :**
 - **2^{ème} et 4^{ème} année**

A l'occasion de la visite médicale, un bilan vaccinal sera effectué et un rattrapage vous sera proposé.

Si vous désirez faire examiner votre enfant par une autre équipe, veuillez en avvertir l'école par lettre recommandée endéans les 15 jours à dater de la présente, en précisant le nom et l'adresse de l'équipe médicale choisie. En effet, la loi (A.R du 13 juin 2002) vous oblige à choisir une autre équipe agréée qui pratiquera l'examen médical dans les trois mois à dater de votre opposition.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe médicale scolaire